

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 NOVEMBRE 2023

DE LA RETRAITE SPORTIVE DE PARIS

Procès-verbal

Le 6 novembre 2023, s'est tenue à Paris, au CISP Ravel – 6 Avenue Maurice Ravel à PARIS 12^{ème} arrondissement, l'Assemblée générale de la Retraite Sportive de Paris sur convocation du Président datée du 15 Octobre 2023.

Les membres de l'association étaient appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 novembre 2022,
- Rapport moral du Président,
- Rapport sur les activités physiques et sportives,
- Point sur la formation des animateurs,
- Rapport financier : comptes de résultat et bilan de l'exercice 2022-2023
 - o Approbation et affectation du résultat.
- Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2023-2024
 - o Approbation
- Bilan des forums
- Cotisation statutaire et tarifs des activités 2024-2025
- Élection partielle au Comité directeur
- Questions diverses

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée est présidée par Pascal PÂRIS, Président de l'association, assisté de Jeanne GORZA Vice-Présidente, de Danièle CAZAUX Secrétaire Générale, d'Éric SCHNELL Trésorier, et d'Arlette PIQUET-MONJARRET Trésorière-adjointe.

La séance est ouverte à 14h00 par le Président qui remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale ainsi que Mme Patricia Evrard, Présidente du Corers Île de France et membre de Comité directeur de la RSP, Mme Christiane Baquier Présidente de la RSPO, Mr Jean Vidal Président du CODERS 75 et passe à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 novembre 2022.

Pascal PÂRIS soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2022.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'AG du 15 novembre 2022.

2. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Pascal Pâris revient sur la saison 2022-2023, qui fut pour le club et pour ses adhérents une année de retour à la vie normale, après les années de Covid, et de post-Covid, même si quelques difficultés ont existé au démarrage de la saison.

Le Président évoque les dysfonctionnements des activités aquatiques qui ont perturbé le bon déroulement de la saison et qui soulignent que ce secteur d'activité est difficile pour lequel le club n'a pas toute la maîtrise des solutions à apporter.

Au niveau de ses effectifs l'association, n'a pas retrouvé le niveau atteint à la saison d'avant Covid.

En effet pour cette saison, l'effectif s'est fixé à 744 adhérents, en très légère diminution de 1,3% par rapport à la saison précédente.

Les femmes représentent 83% des effectifs contre 17% pour les hommes, comme la saison dernière.

La pyramide des âges montre la poursuite du vieillissement de l'ensemble des adhérents avec une très large représentation des personnes âgées de 70 à 80 ans et plus.

La majorité des adhérents habitent le 13^{ème}, le 12^{ème} et le 14^{ème} arrondissement.

En matière de communication, Pascal Pâris salue le travail de Danièle Cazaux, qui fait vivre le blog de la RSP, vecteur par lequel sont transmis régulièrement des informations sur les activités ou le fonctionnement du club.

Il n'oublie pas non plus Philippe Mollon-Deschamps, toujours présent pour élaborer les documents et concevoir le diaporama de l'Assemblée Générale.

Le Président indique ensuite qu'aujourd'hui, les activités sont encadrées par 27 animateurs bénévoles, comme l'an dernier et par 9 salariés, dont 2 sont actuellement sans activité en raison de la fermeture de la piscine Louis Lumière.

Il souligne le travail des 13 bénévoles administratifs, en diminution de 3 personnes, qui animent avec efficacité et persévérance les permanentes hebdomadaires au siège de l'association.

Puis le Président souhaite, une nouvelle fois, attirer l'attention de l'assemblée sur le fait que le club recourt de façon accrue à des prestataires extérieurs pour compenser le déficit d'animateurs bénévoles pour assurer l'animation des 14 activités. Cette évolution engendre des coûts supplémentaires et beaucoup d'incertitude sur le futur fonctionnement de la RSP. Pour lui, la première marche vers la professionnalisation est franchie et cela touchera également les fonctions de gestion de l'association si aucun candidat ne se présente pour assumer ces responsabilités.

Ce coût supplémentaire devra être absorbé dans les comptes, qui trouveront leur équilibre par le seul moyen du relèvement des tarifs des activités.

Il rappelle que ce déficit d'animateurs a eu pour conséquence la suppression de l'activité SMS, s'il se poursuit, l'activité Activ'mémoire devra sans doute disparaître à la prochaine saison, car pour ce type d'activité il n'existe pas de prestataire potentiel.

Pascal Pâris insiste à nouveau sur ce point, s'inscrire à la RSP implique de chercher à participer à l'animation administrative ou sportive de ce club.

Puis le Président souhaite évoquer rapidement la rentrée 2023-2024 fortement impactée par la dématérialisation des adhésions et des licences. La RSP a été l'un des premiers à entrer dans ce nouveau processus informatique. Cette migration a entraîné beaucoup de difficultés en raison du peu de temps laissé à sa mise en œuvre opérationnelle. Celle-ci a été réalisée à marche forcée, en l'absence de phases d'essais préalables, sur la base d'un logiciel acheté « clés en mains » par la fédération qu'il a fallu adapter au cahier des charges comprenant toutes les spécificités des 450 clubs, des 7 comités régionaux et des 54 comités départementaux que compte la fédération. Les nombreuses adaptations du logiciel ont entraîné des dysfonctionnements importants.

En outre, le lot comptabilité a été décalé dans le temps, conduisant les trésoriers à réaliser des prouesses pour mener à bien leurs écritures comptables et à s'ajuster avec les flux financiers que la fédération leur déverse. C'est une migration « ratée » en raison de la précipitation de sa mise en œuvre.

Arlette Piquet Monjarret et Danièle Cazaux ont été « sur le pont » tout l'été, au détriment de leur vie personnelle, comme interlocutrices des informaticiens fédéraux, pour donner, enregistrer, contrôler,

corriger les éléments des particularités du club et préparer au mieux le processus d'inscriptions par internet, et Pascal Pâris tient à les remercier infiniment de la tâche accomplie.

Ensuite, le Président aborde l'élection partielle de nouveaux membres du Comité Directeur. Il y a 7 postes à pourvoir, un seul membre sortant a adressé sa candidature et accepte de renouveler son mandat.

Pascal Pâris rappelle que le Comité Directeur est une instance importante, décisionnelle au sein de l'association, qui se réunit 4 fois par an, et qu'en son sein est élu le Bureau de l'association.

Pascal Pâris insiste sur ce point, il est essentiel que des gens nouveaux entrent au sein du Comité Directeur pour que le club puisse continuer à exister.

Pascal Pâris termine son rapport en remerciant toutes celles et ceux qui tout au long de la saison, donnent de leur temps bénévolement, pour assurer l'accueil, la gestion administrative et comptable, la présence externe du club et l'animation des activités.

3. RAPPORT SUR LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Avant de passer la parole à Danièle Cazaux, Secrétaire Générale, pour commenter le rapport sur les activités, le Président indique qu'assistent à cette assemblée 76 personnes, disposant de 116 pouvoirs représentant 183 voix.

Danièle Cazaux indique que le bilan sportif de la saison montre que les 744 adhérents, – 10 par rapport à la saison précédente, se répartissent sur 16 activités, + 2 par rapport à 2021-2022, 47 créneaux horaires animés par 27 bénévoles, 13 bénévoles administratifs, – 3 par rapport à la saison précédente, et 7 animateurs salariés actifs, + 16 heures en prestations de service, en GMF, AQG, TDT, + 2 partenariats Beach Volley et Golf, au sein de 22 équipements sportifs.

Les activités les plus pratiquées sont :

Les activités gymniques avec 287 inscrits, la randonnée pédestre avec 229 inscrits, la marche nordique avec 183 inscrits et l'aquagym avec 152 inscrits. 4 adhérents sont sans activités représentant des personnes qui se sont inscrites mais qui ont été obligées de suspendre leurs cours pour raison de santé.

Une personne de l'assistance s'étonne qu'il n'y ait que 3 personnes au Beach-Volley.

Pascal Pâris précise que l'association, Sand System, a pris contact avec le club car elle désire développer ce sport, en l'adaptant, en direction des seniors. Un accord a été signé l'année dernière pour tester cette activité à laquelle il n'y a eu finalement que 3 inscriptions fermes. Le Comité directeur a souhaité renouveler une année de plus cette expérience mais si cette activité rencontre toujours aussi peu de succès, il sera mis un terme à cet essai.

Il en sera de même pour le Golf, qui avait 12 inscrits l'année dernière alors que cette année les inscriptions sont un peu plus timides.

Danièle Cazaux commente ensuite le nombre d'activités pratiquées par personne : 419 personnes pratiquent 1 seule activité, 233, 2 activités, 69, 3 activités, 15, 4 activités et 4, 5 activités.

Pour 2024, elle indique qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre d'animateurs, notamment pour la gymnastique de maintien en forme, le swing golf et Activ'mémoire.

Danièle Cazaux poursuit son exposé sur les perspectives pour 2024, et revient sur l'aspect primordial et urgent que constitue le renouvellement des instances, Comité Directeur et Bureau.

Elle conclut son rapport par un point précis sur les activités de la rentrée 2023.

4. RAPPORT SUR LES FORMATIONS.

Pascal Pâris passe la parole à Jean Vidal, président du CODERS, qui demande à Patrick Chandèze, nouveau responsable de la formation au sein du club, de faire le point sur les formations.

Patrick Chandèze rappelle que les formations sont prises en charge financièrement par le Coders, le Corers et la Fédération selon le parcours suivant : la FCB, Formation Commune de Base 2 jours, ensuite une formation d'animation de groupe M1 et une troisième spécialisée pour chacune des activités M2. Il convient également de citer le PSC1, formation aux gestes de premier secours qui est faite préalablement par le candidat animateur.

Au cours de la saison 2022/2023, 7 personnes ont bénéficié d'une formation qui se répartissent en 7 PSC1, 3 FCB, 3 M1, 3 M2.

Des nouvelles inscriptions sont en cours pour la saison 2023-2024.

5. RAPPORT FINANCIER : COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN DE L'EXERCICE 2022-2023

Le Président passe la parole à Eric Schnell pour le rapport financier.

Compte de résultat 2022/2023 : Eric Schnell indique qu'en chiffres bruts le résultat de 2022-2023, est positif de 6 432€

Puis Eric Schnell fait une analyse détaillée sur la cohérence ou la divergence des chiffres entre l'exercice actuel, l'exercice antérieur et le budget prévisionnel.

Pascal Pâris indique que l'essentiel à retenir est que les frais fixes du siège sont globalement bien maîtrisés, d'un exercice sur l'autre et que les recettes, sont à peu près similaires, 106 K€ contre 101 K€ malgré la diminution des effectifs grâce à un meilleur résultat des tarifs des activités.

Par contre la baisse des animateurs salariés se traduit par une augmentation du poste prestataires qui passe de 14 K€ à 18 K€.

Eric Schnell précise que les salaires ont représenté 56% du total des dépenses.

Une adhérente s'étonne de l'absence de valorisation du travail des bénévoles.

Eric Schnell répond qu'en effet les associations qui demandent des subventions sont dans l'obligation de quantifier cette évaluation. Le sujet est en cours au sein de la RSP et nécessite que chaque bénévole valorise son temps, ce qui est facile pour les animateurs sportifs mais beaucoup plus compliqué pour les fonctions administratives. Dans notre cas, dans la mesure où nous ne demandons pas de subvention, cet effort d'approfondissement des activités de chacun n'a pas encore été fait au niveau de la gestion.

Une adhérente demande si dans la mesure où nous informatisons le système, est-ce qu'à moyen terme les convocations et envois de documents seront envoyés par internet.

Pascal Pâris répond que le nouveau système fédéral devrait nous permettre de faire des envois en nombre, cette année cela n'a pas été possible, d'où l'obligation d'envoyer un dossier papier pour cette assemblée.

Bilan 2022/2023 : A l'Actif, Eric Schnell indique que les immobilisations enregistrent la rénovation du matériel informatique pour 7 K€, que les produits constatés d'avance concernent des adhésions de la saison 2023/2024 encaissées avant la clôture de l'exercice mais non comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice 2022/2023. Ces recettes ont pu être isolées grâce à l'ouverture d'un nouveau compte bancaire spécialement destiné à ces inscriptions.

Pascal Pâris précise également qu'une certaine quantité de vieux matériel a été amortie et que le poste caution correspond au montant de la garantie déposée auprès du propriétaire pour le local du siège.

Les disponibilités s'élèvent à 141 K€, ce qui représente plus d'une année de dépenses.

Au Passif, Éric Schnell rappelle que les Dettes sont des charges à payer non réglées à la clôture des comptes comme par exemple le trimestre en cours du loyer.

Pascal, Pâris précise que le report à nouveau a été augmenté du résultat de l'année dernière conformément au vote de l'assemblée.

Le total du bilan se fixe à 182 K€.

6. PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL

Éric Schnell indique que la cotisation passe de 42€ à 50€ ce qui laisse à la RSP, après le prélèvement de la fédération de 36 €, en net 14 € par adhérent contre 12€ l'année dernière ce qui représente 1 500€ sur l'exercice. L'incidence de l'augmentation de 10€ des activités, excepté le Beach-Volley et le Golf, a été de 11K€. Les recettes devraient ainsi s'élever à 121.050 €

En tenant compte des prestataires qui vont pallier le déficit de 2 animateurs bénévoles, de l'inflation estimée à 4,5%, de la revalorisation attendue des salaires, des amortissements du matériel informatique, plus le renouvellement de la licence WatchGuard, les dépenses devraient se fixer à 121.000€.

En conclusion, le résultat prévisionnel, avant le résultat financier, serait juste à l'équilibre. Avec les produits financiers estimés à 3.000 €, le résultat de l'exercice passe à 3 050€.

Pascal Pâris confirme que le budget est à l'équilibre, qu'il prend en compte le contexte inflationniste et l'augmentation des salaires des animateurs, en particulier des maîtres-nageurs dont aujourd'hui le tarif horaire que nous versons se situe dans le bas de la fourchette des tarifs observés par ailleurs.

En matière d'effectifs, le budget a été élaboré sur une base de 750 adhérents ce qui reste prudent.

Le Président soumet ensuite au vote de l'Assemblée les résolutions suivantes :

Première résolution :

Après avoir entendu les rapports présentés, l'Assemblée Générale approuve lesdits rapports et donne quitus au Comité Directeur pour sa gestion de l'exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Après avoir entendu le rapport financier, l'Assemblée Générale approuve le compte de résultat et le bilan de l'exercice pour la saison 2022-2023, elle décide d'affecter le résultat positif de 6 432,29€ en report à nouveau.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Après avoir entendu le projet de Budget prévisionnel, l'Assemblée Générale approuve le budget établi pour l'exercice 2023-2024.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7. BILAN DES FORUMS

Pascal PÂRIS passe ensuite la parole à Jeanne Gorza, Vice-Présidente et responsable de l'Accueil qui a en charge la logistique des forums qui se sont déroulés en septembre 2023.

Jeanne Gorza indique que la RSP a participé à 6 forums, 3 forums n'ayant pu être honorés par manque de bénévoles.

L'idéal est d'avoir 4 personnes par forum, donc pour 9 forums il convient de tabler sur 36 personnes, or cette année nous n'étions que 13.

Un appel à tous les adhérents via le blog a été réalisé et de nouvelles personnes se sont proposées, Jeanne Gorza tient à remercier vivement toutes les personnes qui se sont mobilisées pour assurer la participation de la RSP aux différents forums.

Il y a eu 493 contacts, principalement dans les 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème}, certains sont venus s'inscrire à la RSP dans la foulée.

Jeanne Gorza ajoute qu'il serait souhaitable que nous participions au forum du 18^{ème} arrondissement à l'avenir, car nous y disposons d'une très belle salle de gymnastique.

8. COTISATION STATUTAIRE ET TARIFS DES ACTIVITÉS – SAISON 2024-2025.

Le Président rappelle que pour la saison en cours, la cotisation statutaire a été limitée à 50 €, au lieu des 51€ normalement prévus du fait de l'augmentation de la cotisation fédérale de 6 €.

Suite à l'accord de l'assemblée générale, les tarifs des activités ont été augmentés de 10 €, à l'exception du Beach-Volley et du Golf en raison de leur mise en place récente et des conventions de partenariat existantes avec Sand System pour Beach-Volley et Golf 13 pour le Golf.

Pour la saison 2024-2025, le Comité Directeur propose pour la cotisation statutaire de la porter simplement à 56 € pour tenir compte de la nouvelle augmentation potentielle de la cotisation fédérale de 6 €.

Une adhérente estime que ce montant devient dissuasif, et demande s'il est envisageable de faire des économies sur cette cotisation ?

Pascal Pâris rappelle que le club ne conserve seulement que 14€ par adhésion, car sur les 56 € le reste part à la fédération qui rémunère le CORERS et le CODERS.

L'adhérente demande alors ce qui est fait concrètement par le Coders et le Corers des montants qu'ils reçoivent.

Pascal Pâris donne la parole à Patricia Evrard membre du Comité Directeur de la RSP et Présidente du Comité Régional d'Île-de-France (CORERS).

Patricia Evrard indique que sur les 56€, 14€ reviennent effectivement au club, 5€ au Comité Départemental (CODERS), et 5€ au Comité Régional (CORERS). Ces fonds servent à financer les formations des animateurs, dont 30% par le CODERS, et 30% par le CORERS, et le fonctionnement de la fédération. D'autant que cette année la dématérialisation des inscriptions implique de gros efforts financiers. Les CORERS et CODERS, en ce qui les concerne, n'ont pas augmenté leur part sur la cotisation depuis bon nombre d'années.

Une adhérente demande si nous pouvons solliciter des subventions.

Patricia Evrard répond qu'il est possible d'obtenir une subvention de la fédération, sur la base d'un projet spécifique.

Le Président précise ensuite que, concernant les tarifs des activités, le Comité directeur n'a pas souhaité intervenir sur leur montant. Ils resteront donc inchangés.

Aucune autre question n'étant posée, Pascal Pâris soumet alors à l'Assemblée la résolution suivante :

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale approuve les tarifs des activités de la future saison 2024-2025 sur la base des propositions faites par le Comité directeur et valide le montant la cotisation statutaire à 56€.

Résolution adoptée à la majorité : 148 voix pour, 35 voix contre, 0 abstentions.

9. ELECTION PARTIELLE AU COMITE DIRECTEUR

Pascal Pâris rappelle qu'il y a 7 postes à pourvoir, 1 membre sortant souhaite renouveler son mandat. Il demande si dans la salle il existe des personnes qui souhaiteraient intégrer le Comité Directeur.

Madame Christiane CANDILLON propose sa candidature.

Thierry Jacqmin intervient pour sensibiliser l'assistance sur l'importance de cette élection et des besoins urgents d'animateurs d'activités et de bénévoles administratifs. Il souligne que le club est en situation de risque faute d'engagement.

Madame Maguy GIORGI propose sa candidature.

Madame Sylvie FATTIER propose sa candidature.

Madame Sylvie PARFOND-SORIGNET propose sa candidature.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la présentation de chacun des candidats pour devenir membre du Comité directeur, l'Assemblée Générale nomme pour trois ans :

Mesdames Christiane CANDILLON, Sylvie FATTIER, Maguy GIORGI, Sylvie PARFOND-SORIGNET.

Monsieur Patrick CHANDÈZE.

Résolution adoptée à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES :

Une adhérente intervient au nom des participants aux activités gymniques à Bercy, qui subissent de forts désagréments dus à la proximité de la gare routière.

Pascal Pâris l'informe qu'il va écrire à nouveau aux services municipaux concernés, et que si nous n'obtenons pas satisfaction, il sera proposé un autre lieu pour continuer cette activité.

Une personne demande quand elle sera remboursée des 20€ de remise deuxième heure.

Arlette Piquet Monjarret lui conseille de lui envoyer un mail, elle lui adressera rapidement un chèque.

Une adhérente signale qu'il y avait dans la maison des Association de Valmy des affiches de la RSP et qu'elle ne les voit plus.

Jeanne Gorza lui rappelle que la RSP n'a plus de permanences dans ce lieu mais que l'on y déposera des flyers.

Une personne demande s'il est envisagé un remboursement éventuel en raison du retard subi pour le démarrage du Tir à l'arc.

Pascal Pâris répond que ce sujet sera évoqué lors de la réunion du prochain Comité Directeur.

Personne ne demandant plus la parole, le Président clôt l'Assemblée Générale et remercie les participants de leur présence.

Pascal PÂRIS
Président

Danièle CAZAUX
Secrétaire générale